

OUVERTURE DU PARLEMENT FEDERAL.

Nous reproduisons plus loin le discours du Trône, prononcé le 15 février courant. Nos lecteurs nous sauront gré de le leur donner en entier; il est de la plus haute importance et présente une session animée et intéressante.

Aujourd'hui, à 3 heures p.m. Son Excellence le Gouverneur Général se rendit avec toute la pompe ordinaire en pareille circonstance, à la salle du Sénat, et s'assit sur le trône.

Les membres du Sénat étant réunis, Son Excellence voulut bien ordonner aux Chambres des Communes de se rendre au Sénat et ouvrir ensuite la troisième session du premier Parlement de la Puissance du Canada.

Voici le discours du trône:

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes:

Je revois avec confiance votre conseil, et j'éprouve beaucoup de satisfaction de pouvoir, en la présente occasion, vous appeler à reprendre vos travaux publics à cette période de l'année, la plus favorable à vous tous.

Nous pouvons augurer du bien des circonstances sous lesquelles nous nous réunissons.

La Providence en sa bonté nous a donné une abondante récolte, et les pêcheurs ont eu un rendement extraordinairement élevé. Dans plusieurs districts, les industries déjà existantes ont été améliorées et de nouvelles entreprises ont donné de l'élan et de l'activité au commerce, et de l'emploi à notre peuple. La colonisation avance aussi rapidement et fait tous les jours de nouveaux progrès. Le commerce et la richesse de la Confédération subissent un mouvement ascendant et l'administration impartiale de la justice maintient généralement l'ordre et la sécurité.

J'ai surveillé avec beaucoup d'anxiété le cours des événements qui s'accomplissent dans les Territoires du Nord-Ouest. De regrettables malentendus et une mauvaise interprétation des intentions du Canada, ont amené les plus graves complications.

Afin d'en venir à une solution, j'ai pensé qu'on devait épuiser tous les moyens de conciliation avant d'adopter d'autres mesures. Les dernières nouvelles nous donnent à penser que les craintes entretenues par une certaine partie des habitants sont dénuées de fondement, et qu'on désire écouter les explications que je leur ai fait donner.

Les efforts tentés en ce sens par mon gouvernement ne peuvent manquer d'amener la solution des difficultés et assurer ainsi l'entrée des territoires du Nord-Ouest, dans la Confédération.

Comme l'acte passé pour le gouvernement temporaire des territoires lors de leur réunion avec le Canada, expire à la clôture de la présente session, il sera soumis à votre considération une mesure pourvoyant à leur gouvernement.

Les chartes de la plus grande partie des Banques ont été étendues à une période de temps limitée afin que durant l'intervalle, les questions de Banque et de numéraire reçoivent toutes les considérations que requiert leur importance.

Une mesure pour sauvegarder les intérêts du peuple sans intervenir dans les légitimes opérations des Banques sera soumise à votre examen. Elle sera de nature, je pense, à établir sur une base sûre et solide ces intérêts de si haute importance.

Les lois en force au sujet des franchises électorales et le mode des élections du Parlement, dans les diverses Provinces de la Puissance, varient beaucoup dans leur application et il serait important qu'on passât une loi réglant uniformément les franchises électorales et les élections à la Chambre des Communes. Une mesure à ce sujet sera soumise à votre considération.

Sous la mise en force de l'acte du Parlement Impérial passé en 1862, pour amender les lois se rapportant à notre commerce côtier et à la marine marchande dans les possessions anglaises, une période de deux années est accordée pour le règlement du commerce côtier.

Dans l'absence de toute législation à ce sujet durant la période sus-mentionnée, les dépositifs de la loi impériale seront en force. L'étendue et la valeur de notre commerce international rendent désirables des lois à cet effet et une mesure sera en conséquence soumise à votre examen.

La création d'une Cour d'appel en vertu des pouvoirs qui vous sont conférés par l'Acte d'Union, est un sujet qui mérite considération. Une mesure vous sera présentée pour l'établissement de cette Cour et pour lui conférer une juridiction première.

La loi a fixé l'année 1871 comme l'époque où devra avoir lieu le recensement décennal. Comme il y a différentes lois sur ce sujet dans les différentes provinces, il sera en conséquence nécessaire de passer un acte pour établir un système efficace et uniforme par toute la Puissance.

On a déjà fait des ouvertures pour s'assurer la coopération de Terre-Neuve et de l'Île du Prince Edouard, et je pense que le recensement sera fait sur un même système et simultanément dans toutes les parties des possessions anglaises de l'Amérique du Nord.

Il est inutile de m'appesantir sur l'importance des renseignements que le recensement devra nous fournir. On se souviendra pour s'en convaincre pleinement que le recensement servira de base à la représentation parlementaire.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai ordonné que les comptes de l'année dernière vous soient présentés. Les estimés de la présente année financière vous seront aussi soumis. Ils ont été faits avec toute l'économie possible sans nuire au bon fonctionnement du service civil et je pense que vous serez d'opinion que les finances sont dans un état satisfaisant et que le peuple peut sans inconvénient payer pour le service de Sa Majesté les subsides qu'il est du devoir de mon gouvernement de vous demander de voter.

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes:

L'acte touchant la Milice et la Défense de la Puissance n'a pas manqué d'attirer l'attention. L'esprit élevé et la loyauté du peuple sont mis en lumière par le fait que la milice active est complète et même au-delà du nombre requis, et par la présence des différents corps aux exercices annuels dans les camps ainsi que par la promptitude avec laquelle ils se sont rassemblés en force à l'appel du devoir en plus d'une occasion, lorsque les maraudeurs féniens menaçaient de troubler la paix du pays.

J'ai remarqué avec beaucoup de satisfaction, les efforts qui ont été faits dans plusieurs des Provinces de la Puissance pour aider et encourager l'émigration.

Les progrès sensibles des grands travaux publics dans plusieurs parties du pays offriront l'avantage d'un emploi immédiat à ceux qui tenteraient d'émigrer, et j'espère que durant la prochaine saison de l'été, on verra s'établir parmi nous une classe nombreuse de colons.

J'eus l'occasion de visiter les différentes parties de la Puissance durant l'été et l'automne derniers. J'allai d'abord à Québec, et de là aux Provinces maritimes et à Halifax. J'eus l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince Arthur. J'accompagnai ensuite son Altesse Royale dans sa promenade à la Province de Québec.

Partout les richesses du pays et les preuves d'une industrie vigoureuse se montraient évidentes. J'eus le plaisir de faire rapport au gouvernement de Sa Majesté du résultat de mes observations, à savoir que les habitants de la Puissance sont tous contents de leur condition, et que le désir le plus grand de leur cœur est de jouir des franchises et des pleins pouvoirs de la législature qu'ils possèdent, afin de créer, comme faisant partie du royaume britannique, des institutions de leur choix et régies par leurs propres lois.

Je vous laisse maintenant aux travaux de la session en faisant les vœux les plus sincères pour votre plein succès.

On verra plus bas un "Courrier" de Carle Tom. Nous sommes fiers de notre bonne fortune, nous espérons que notre ami voudra bien désormais nous donner plus souvent le plaisir de savourer sa prose finie et toujours judicieuse.

Avec des noms comme A. Ouimet, F. Langelier, Sulte et Carle Tom, l'Opinion Publique peut se vanter d'avoir un état-major de chroniqueurs et de correspondants comme peu de journaux en ont.

COURRIER D'ONTARIO.

Les anglais spirituels d'Ottawa nous abordaient, il y a quelques cinq ou six semaines, en nous posant cette question à brûle-point:

— What was the first Bill rejected at Red River? Tout ahuri, vous répondiez: Ma foi, je n'en sais rien. Et vous?

— It is Bill McDougall—reprénaient-ils, en pouffant de rire. Pour goûter tout le sel de ces braves enfants d'Albion, en cette circonstance, il est assez important de savoir deux choses: la première, c'est que l'honorable M. McDougall s'appelle William de son petit nom chouette; la seconde, c'est que les anglais font dans le commerce intime du gentil prénom de William l'affreux monosyllabe de Bill, tout en continuant à se croire le premier peuple de l'univers.

Depuis son renvoi à six mois du territoire de la Baie d'Hudson, où fleurit le pemmican, l'Hon. M. Bill se plait à prendre des nobles attitudes.

Des grands sphinx allongés au fond des solitudes dont parle Beaudelaire, dans un sonnet sur les chats. Il donne à entendre que dans leurs agissements à l'égard de ces messieurs de Fort Garry, les ministres, ses ci-devant collègues, sont fourrés le doigt dans l'œil jusqu'à la deuxième articulation. Encore quelques jours, et vous verrez que au lieu du doigt, ce sera le poing tout entier que Sir John et Sir George se seront enfoncés sous la rétine.

On s'instruit en voyageant, — je crois qu'il y a un proverbe là-dessus. Que M. McDougall ait beaucoup appris dans le cours de sa lointaine excursion, je le crois assez volontiers. On ne traverse pas les plaines sans qu'il se fasse des éclaircies sous vos regards. On ne couche pas plusieurs nuits dans des peaux de buffalo, sans hanter dans ses rêves les hauts sommets de la politique... à dos de bison.

M. McDougall, de retour de Pembina, n'est plus ce nonchalant ministre des Travaux Publics,

“Qui semblait s'endormir dans un rêve sans fin,”

pour citer encore le sonnet de Beaudelaire; non, c'est un homme nouveau, un fier politique, un profond penseur, un philosophe nourri d'idées et de pemmican, qui va ébranler dans ses fondements l'édifice jusqu'aujourd'hui solide de la coalition.

Il serait hasardeux de discuter à cette heure les idées de M. McDougall sur la direction qu'aurait dû prendre le gouvernement en face des difficultés soudaines survenues au Nord-Ouest. Ces idées ont encore une forme trop inconsciente, trop semblable aux vagues conceptions du rêve, pour y voir soi-même très-clair.

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. McDougall, monarque en disponibilité, va chercher à reconquérir une couronne quelconque, en intéressant à son sort les sympathies de ses collègues au parlement. Ce qui me semble non moins certain, c'est qu'il va pousser son petit navire, qui n'a jam, jam, jamais navigué dans les eaux de la Rivière-Rouge, sur la côte ministérielle, pour engager le combat avec l'Hon. M. Howe, peut-être avec l'Hon. M. Langevin, qu'on accuse d'avoir poussé Riel à la révolte, peut-être enfin avec le Conseil Privé tout entier.

Oh! l'on peut s'attendre à une bonne fusillade. Les mousquets sont excellents de part et d'autre, et l'on sait que la gibberie de M. McDougall ne manque pas de cartouches.

Mais M. Howe est un fier tireur, et lorsqu'il se donne la peine d'épauler et de coucher quelqu'un en joue, il est rare que le coup ne porte pas droit au but.

Quant à M. Langevin, il n'aura pas besoin de manger des cailloux, à l'instar de M. Démosthène, pour inventer des traits d'éloquence capables de le tirer d'affaire en cette circonstance. L'idée d'en faire le véritable petit Albert du citoyen Riel, en cette mauvaise conspiration des égarés du Fort Garry, ne rendra probablement point millionnaire celui qui en est accouché. Si cette absurde et ridicule histoire est prise en sous-œuvre, devant les chambres, par l'Hon. M. McDougall, après avoir traîné dans la pauvre mansarde de l'Evening Mail d'Ottawa, et dans les maigres bulletins télégraphiques de M. Hubertus, du Globe, elle produira autre chose que les éclats de colère et d'indignation que ne manquerait pas de provoquer une bonne grosse trahison, — ce sera un franc éclat de rire. Et, ma foi, ce sera assez. Le public peut être fait pour être berné jusqu'à un certain point, mais demander à ses députés au parlement de croire qu'un homme politique qui a devant lui tout l'avenir assuré à M. Langevin, s'est oublié à fomenter une insurrection au Nord-Ouest pour le plaisir de taquiner un brin cet excellent M. McDougall, c'est pousser la plaisanterie au-delà des bornes légitimes. Ce n'est pas un homme prudent et adroit

comme M. Langevin qui descendra jamais à de pareils enfantillages.

Quoiqu'il arrive, voici M. McDougall passer à l'état de scia. Tant qu'un grand événement quelconque n'aura point lavé dans son cœur l'ulcère qu'y a déposée sa déception de Pembina, il va être ennuyeux comme un prétendant. Pour se créer un noyau de partisans, pour s'entourer d'amis dévoués, assez décidés pour tenter un coup de main à ses côtés contre l'usurpateur, il va prodiguer les écritures épistolaires, comme Victor Hugo et Garibaldi, sans compter les autographes et les correspondances dans les bureaux de journaux. S'il le faut, vous verrez qu'il distribuera des portraits-cartes, et des mèches de ses cheveux.

Ah! c'est un rude métier que celui de prétendant, et M. McDougall fait bien de secouer sa nonchalance ordinaire, s'il veut le jouer jusqu'au bout.

Si, encore, on pouvait lui donner une petite cour bien gentille comme à ce bon vieux roi de Pologne, père de la vertueuse et touchante Marie Leczinska, nous pourrions nous flatter d'en être quitte à bon marché. Mais nous manquons de petite Navarre en notre pays démocratique du Canada, et une fois détronés, les monarques n'ont plus qu'à speecher sur la première table d'auberge venue pour se refaire une situation, sinon une virginité.

M. Malcolm Cameron n'a pas fait autre chose, depuis qu'il a perdu la riche prebende qui le faisait vivre en silence et en contentement sous le régime de l'union des deux Canadas. M. McDougall a eu le courage de lui faire observer, à Almonte, que son retour à ses idées d'opposition du temps jadis coïncidait d'une façon compromettante pour son caractère politique avec sa déconfiture de fonctionnaire à gros traitements. Le temps ne viendra-t-il pas bientôt où l'on pourra signaler exactement le même défaut à la cuirasse de l'Hon. Bill McDougall?

Laissons la session prendre son développement et l'on verra clair tout à fait dans le jeu du monarque dépoillé.

C. T.

LA LOI AGRAIRE EN IRLANDE.

M. Gladstone a présenté aux Communes son projet de loi sur la réforme de la tenure en Irlande. Cette loi est ce que l'on attendait de l'esprit généreux et large de cet homme d'état si éminent. Le fermier, le paysan irlandais pourra jouir de ses améliorations; un propriétaire impitoyable ne pourra plus, du jour au lendemain, le mettre dehors sans avis, le laisser sans pain, et lui voler son travail. Nous n'avons qu'une analyse télégraphique de la mesure, et nous ne pouvons qu'imparfaitement la connaître, mais le télégraphe nous en dit assez pour nous faire comprendre que des moyens seront offerts par la loi, au fermier (tenant) pour acheter des terres, s'il le désire, grâce à des prêts sur la nature desquels on ne s'explique pas. L'impôt sera partagé entre le propriétaire et le fermier. En un mot, ce bill est une réparation complète, avec la loi sur l'Eglise établie, et l'Angleterre est décidée à opérer le salut et le rapprochement de l'Irlande. Nous ferons mieux connaître la loi lorsque le discours de M. Gladstone nous sera parvenu.

LE NORD-OUEST.

Les affaires au Nord-Ouest sont en voie d'arrangement; on peut même dire dès aujourd'hui que tous les troubles ont cessé, et que l'on en appréhende plus pour l'avenir. Riel et ses collègues, sont entrés en pourparlers avec M. Smith, l'envoyé du gouvernement fédéral. M. Smith a promis aux représentants des métis que ces derniers auraient les mêmes droits et privilèges dont jouissent tous les sujets anglais dans les autres provinces de la Puissance. Deux faits importants sont acquis et rendent certaine la pacification complète: les métis ne veulent pas de l'annexion aux Etats-Unis, et le gouvernement du Canada est décidé à faire droit aux justes réclamations des habitants du territoire. Dès lors, le règlement définitif n'est plus qu'une simple question de temps. Mais que le gouvernement y prenne garde! S'il veut assurer son acquisition, et y rendre la paix permanente, il fera très bien de faire comprendre à ces messieurs du Haut-Canada, que le Nord-Ouest n'est pas un pays conquis ni destiné à passer sous le joug et le bon plaisir de nos frères supérieurs.

FÊTE AU SEMINAIRE DE STE. THÉRESE.

L'anniversaire de la cinquantième année de prêtrise de MM. Clément et Joseph Aubry a été célèbre, mercredi dernier à Ste. Thérèse avec toutes les splendeurs que peut offrir le concours réuni de la religion, de la musique et de l'éloquence. De toutes les parties du pays étaient accourus des hommes de tout âge et de toutes conditions, la plupart parents ou anciens élèves des vénérables prêtres, dont les vertus sacerdotales ont rendu de si grands services à la religion et à la patrie.

Mgr. de Birtha et l'Hon. Procureur général du Bas-Canada étaient là, comme pour donner la sanction de l'Eglise et de l'Etat à cette touchante manifestation de sentiments nobles et méritoires.

La Minerve a fait un compte-rendu si complet et si intéressant de cette belle fête que nous y réitérons ceux de nos lecteurs qui désireraient en connaître tous les détails; nous nous contentons d'en donner le programme.

LA MESSE.

Foule considérable, église parée de drapeaux de verdure, nef remplie de membres du clergé.

Saint Sacrifice offert par M. Joseph Aubry, assisté de messieurs Luc Aubry, curé de St. Léon, frère du célébrant, Fortunat Aubry, curé de St. Jean Dorchester, cousin, Maxime Tassé, curé de St. Benoît, neveu, Alphonse Tassé, curé de St. Bernard de la Colle, neveu, et M. Deguire du Séminaire de St. Sulpice ami et compatriote du célébrant.

Chant magnifique sous la direction savante de M. l'abbé Sauvé, du collège, grand succès du nouvel orgue joué par un élève, dont nous avons déjà admiré le talent musical, M. Saluste Duval, neveu de M. l'abbé Verreau; au dessus de tout cela les roulements de deux voix superbes, véritables tempêtes d'harmonie qui tournaient toutes les têtes et les regards vers les Révds. messieurs Barbarin et Bédard.

Sermon par M. T. E. Hamel, du Séminaire de Québec, ancien élève de M. Joseph Aubry; conseils donnés à ces